



PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

Quimper, le 17 mars 2021

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES (ANCT) DANS LE FINISTÈRE POUR INSTALLER LE COMITÉ LOCAL DE COHÉSION TERRITORIALE ET SIGNER LES CONVENTIONS « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Le directeur général de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), Yves LE BRETON, est présent ce jour dans le Finistère pour l'installation du comité local de cohésion territoriale (CLCT) et la signature des premières conventions « Petites villes de demain ».

- **L'ANCT : une offre de services adaptée aux collectivités**

L'ANCT conseille et accompagne les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets. Guichet unique pour les collectivités, l'agence facilite leur accès aux ressources nécessaires à la mise en œuvre de leurs projets (ingénierie technique et financière, partenariats, subventions). Elle adapte son action aux besoins des territoires et développe des programmes d'appui innovants pour répondre aux enjeux et renforcer la cohésion des territoires (transitions numérique, écologique, démographique...) ; France Services, Territoires d'Industrie, Très Haut débit Action Cœur de Ville et Petites Villes de demain et pactes territoriaux permettant à l'État et aux collectivités de s'entendre sur un diagnostic puis sur un plan d'action partagé.

Le préfet en est le délégué territorial et préside à ce titre le comité local de cohésion territoriale (CLCT), enceinte chargée de décliner les actions de l'ANCT au niveau départemental.

- **Petite ville de demain : un programme qui accélère les projets de territoires :**

Petites villes de demain vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66

Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr

1

42, boulevard Duplex
29320 QUIMPER Cedex

A travers le programme "Petites villes de demain", l'Etat et ses partenaires (Conseil régional de Bretagne, Banque des territoires, ANAH, ADEME, etc.) viendront soutenir et faciliter les dynamiques de transition déjà engagées en s'appuyant sur **trois piliers** :

- le **soutien en ingénierie** pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes (par exemple avec une **subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75 %**), et l'apport d'expertises ;
- **l'accès à un réseau**, grâce au Club *Petites villes de demain*, pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme, à l'instar de ce qui a été mis en place dans le cadre du programme *Action Cœur de Ville* ;
- et des **financements sur des mesures thématiques ciblées** mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place, spécifiques à chaque collectivité.

Trente communes "Petites villes de demain" ont été sélectionnées dans le département du Finistère.



Les dix premières communes signent ce jour les conventions d'adhésion avec l'État et ses partenaires, qui officialisent la mise en place du projet de territoire ainsi que les moyens mis en œuvre et le calendrier. Il s'agit des communes de **Crozon-Pont-de-Buis-Le Faou, Châteauneuf-du-Faou, Landerneau, Daoulas, Saint-Pol de Léon et Landivisiau-Sizun-Plouvorn.**

- **Action cœur de ville : signature d'un avenant pour Morlaix**

Le dispositif « Action cœur de ville » répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire. La commune de Morlaix signe ce jour un avenant à la convention « Action Cœur de ville – opération de revitalisation du territoire » portant notamment sur deux projets d'aménagement au pôle gare, avec un programme résidentiel et un programme commerce-tertiaire-services.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66

Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr